

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 10 juillet 2023, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon et M. Gérald Ruel, conseillers,
Mme Valérie Simard et Mme Chantale Gagné, conseillères.

Absent : Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et M. Alain Fradette, conseiller.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier,
maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme
Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2023-07-124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme
suit :

ORDRE DU JOUR SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 10 juillet 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.01 Séance ordinaire du 12 juin 2023
4. Approbation des comptes :
 - [Comptes du mois de juin 2023](#)
 - [Salaires du mois de juin 2023](#)
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Appui au dépôt au FFR (Fonds ruralités et régions), MRC, plan de gestion des actifs
7. Attribution contrat de lignage stationnement de la salle multi
8. Offre de service PESCA – Phase 1, test de sol
9. Offre de service MRC – Modification règlement construction, chemin privé
10. Adoption règlement 229-2023 modifiant le plan d'urbanisme
11. Adoption règlement 230-2023 modifiant le règlement de zonage
12. Avis donné annonçant le recours possible à la CMQ
13. Achat d'un tracteur
14. Dérogation mineure – matricule 1564 91 3289 – lot 5 208 188
15. Cession de terrain – matricule 1865 39 0991
16. Point d'information ou de suivi :
17. Divers :
 - 17.01 _____
18. Rapport des comités
19. Période de questions réservée au public (10 minutes)
20. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-07-125 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal
de la séance ordinaire du 12 juin 2023.

ADOPTÉE

2023-07-126 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'approuver la liste des
comptes et les salaires pour la période du mois de juin 2023 qui totalise respectivement
395 499.25\$ et 27 201.42\$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :
Aucune question n'est adressée au conseil.

2023-07-127 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu que la présente demande soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Lac-au-Saumon s'engage à participer au projet de développement d'une expertise en gestion des actifs municipaux au sein du Service de génie municipale et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de La Matapédia organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-07-128 **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE LIGNAGE DU STATIONNEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'approuver l'attribution du contrat de lignage du stationnement de la salle multifonctionnelle à l'entreprise Multi-lignes de l'est Inc. pour un montant total de 4 589,80\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2023-07-129 **OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES) PHASE 1 - PESCA**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'approuver l'offre de service de l'entreprise PESCA pour une évaluation environnementale de site Phase 1 pour le matricule 1664-07-9603. Selon les termes de l'offre de service 3376.

-	Prise de données sur le terrain, incluant le déplacement	980\$
-	Étude des dossiers et données existantes	630\$
-	Réalisation d'entrevues auprès des personnes-ressources	315\$
-	Rédaction du rapport	1890\$
-	Gestion de projet et communication avec le client (10%)	<u>385\$</u>
-	Total	4200\$

ADOPTÉE

2023-07-130 **OFFRE DE SERVICE DE LA MRC DE LA MATAÉDIA – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – CHEMIN PRIVÉ**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la MRC de la Matapédia pour la modification au règlement de construction, section chemin privé, pour un montant total de 1 200\$, dans le cadre d'une offre groupée pour l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉE

2023-07-131 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 229-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 46-2002)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme (règlement numéro 46-2002) de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projeté (Chemin des Huards);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire agrandir, sur le plan d'affectation, une affectation Hc à même une partie de l'affectation Ha situé dans la zone 8 Ha;

CONSIDÉRANT que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 229-2023 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 46-2002).

ADOPTÉE

2023-07-132 ADOPTION DU RÈGLEMENT 230-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 48-2002

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 230-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 48-2002.

ADOPTÉE

202-07-132.1 AVIS DONNÉ ANNONÇANT LE RECOURS POSSIBLE À LA CMQ – MODIFICATION RÈGLEMENT 229-2023 ET 230-2023.

Avis est donné par Mme Chantal Gagné conseillère, annonçant le recours possible à la CMQ pour les règlements 229-2023 et 230-2023, modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage, de manière à :

- modifier, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projeté (Chemin des Huards);
- agrandir, sur le plan d'affectation, une affectation Hc à même une partie de l'affectation Ha situé dans la zone 8 Ha.

DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 10 JUILLET 2023

2023-07-133 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON POUR L'ENTRETIEN DU PARC DU CENTENAIRE

I

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu par le conseil municipal d'acheter un tracteur à gazon pour l'entretien du parc du Centenaire au coût de 3 500\$ plus les taxes, chez Yvon Desrosiers Inc. de Causapscal.

ADOPTÉE

2023-07-134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE 1564 91 3289

CONSIDÉRANT qu'il est unanimement recommandé par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de refuser cette demande ;

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu par le conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure du matricule 1564 91 3289 dont la nature est la suivante :

- Permettre qu'une remise soit implantée à moins de 1,20 m. de la limite latérale de la propriété ;
- Permettre que les avant-toits de la remise ne respectent pas le minimum de distance de 0,60 m. de toute ligne de terrain.

ADOPTÉE

2023-07-135

CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC OU DE TERRAINS DE JEUX – MATRICULE 1865 39 0991

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a adopté un règlement le lotissement no 49-2002 le 3 juin 2022.

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrain de jeux, une superficie de terrain égalant trois pour cent (3%) du terrain compris dans le plan ou la somme égalant trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.

CONSIDÉRANT que le produit de ce paiement est versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

CONSIDÉRANT que l'emplacement du nouveau lotissement n'est pas propice à l'aménagement d'un parc ou d'un terrain de jeux.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon a plusieurs projets d'amélioration au niveau de ses parcs et terrains de jeux en cours.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal de demander au propriétaire la somme de 591,00 \$, correspondant à trois pour cent (3%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan pour le lot 6 141 732; cette somme sera versée dans un fonds spécial réservé pour l'aménagement des parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :
Aucune question n'est adressée au conseil.

2023-07-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Chantal Gagné et unanimement résolu de lever la séance. Il est 22h29.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directrice générale/Greffière-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.